

Les outils juridiques pour lutter contre les violences intrafamiliales



Dr. Droit, éthique et pratiques nouvelles de la relation d'accompagnement

Vos Attentes

- Comprendre le cadre juridique qui permet de lutter efficacement contre les violences intrafamiliales
- Acquérir les outils juridiques nécessaires pour accompagner les victimes, pour leur apporter des informations fiables et concrètes sur les procédures à engager, sur les suites qui leur seront réservées
- Permettre à la victime d'être entendue et réellement protégée

Les intervenants sociaux et médico-sociaux ont souvent tendance à n'apporter aux situations de violences au sein du couple qu'une réponse psychosociale basée sur l'écoute, l'accompagnement, le soutien. Ils oublient parfois, ou ignorent, qu'il existe dans les Codes plusieurs outils qui permettent aux victimes de faire valoir leurs droits, de se protéger, de protéger leurs enfants : après avoir rappelé que l'abandon du domicile conjugal n'existe pas en droit français, les différentes solutions – du dépôt de plainte à la suspension de l'exercice de l'autorité parentale – seront abordées.

Contenu pédagogique

Le dépôt de plainte

- Une main-courante tout à fait inutile
- Une plainte qui peut être déposée par courrier
- Un domicile qui peut être élu
- Un passage par le commissariat qui peut être évité
- Une constitution de partie civile indispensable
- Une plainte qui doit être corroborée par un médecin légiste

Lorsque la victime est vulnérable

- Le signalement : un droit, un devoir ou une obligation pour le professionnel ?
- Le secret professionnel est-il un obstacle ?
- Le signalement : une démarche personnelle qui découle d'un positionnement personnel
- Le signalement d'un mineur en danger et l'information préoccupante : deux procédures distinctes qui ne doivent pas être confondues

Les violences physiques, sexuelles ou psychologiques, le harcèlement et le viol entre époux

Lorsque la victime n'est pas vulnérable

- Une vulnérabilité précisément définie par la loi
- Une impossibilité à agir sans plainte
- Un accompagnement vers le dépôt de plainte
- Une protection à mettre en place pour les enfants

L'éloignement du partenaire violent et le téléphone grand danger

- Une ordonnance civile peu efficace
- Une procédure pénale plus coercitive

Lorsque la plainte est déposée

- Les obligations alimentaires
- Les procédures de divorce et les mesures
- La saisine du juge aux affaires familiales
- L'exercice de l'autorité parentale
- Le témoignage et l'audition du professionnel

Boîte à outils

- Supports de cours et références légales, informations concrètes et pratiques

Animation de la formation

Pierre-Brice LEBRUN, Enseignant en droit dans le secteur social et médico-social

Public

Directeurs, Cadres, Travailleurs sociaux, Professionnels de santé, Bénévoles associatifs

Durée et prix

2 JOURS / 14 HEURES

INTER : 595 € - INTRA : NOUS CONSULTER

Dates et lieux de la formation inter

9 et 10 mars 2020 – 22 et 23 octobre 2020 - BORDEAUX



N°3032458

Réalités & Projets Consultants
Rue de la Blancherie- 33370 Artigues-près-Bordeaux
info@realites-et-projets.fr
05 33 09 53 04
www.realites-et-projets.fr

